Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 98 (1972)

Heft: 26: SIA spécial, no 7, 1972

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

5. Conclusions

Le système TACOM permet de traiter un grand nombre des cas qui se présentent dans le bâtiment. Le volume des données est bien sûr plus important que pour des systèmes spécialisés, mais il reste cependant modeste : 60 cartes sont nécessaires pour décrire complètement l'étage représenté à la figure 3. Ce volume de données apparaît encore plus modeste si on considère la quantité de résultats que l'on peut obtenir en n'utilisant que ces 60 cartes : dessin simplifié, plans complets à différentes échelles (réductions, agrandissements), calcul des quantités d'avant-métrés, coupes en élévation, plans servant comme fonds d'armatures à différentes échelles. L'utilisation du système est aussi très avantageuse lorsqu'on doit modifier un ouvrage : la nouvelle série des plans et l'avant-métré corrigé peuvent être obtenus très rapidement et à peu de frais puisque le projeteur n'a qu'à changer les cartes qui correspondent aux éléments modifiés.

Lorsqu'il est bien compris et bien appliqué, le système de dessin des plans de coffrage ne doit pas être considéré comme un remplaçant du dessinateur, mais plutôt comme un auxiliaire précieux de celui-ci, qui lui fournit rapidement des plans de bonne qualité. Le dessinateur peut mieux remplir son rôle dans la conception des études puisqu'il est déchargé des tâches élémentaires suivantes :

— mise au propre du plan de coffrage ;
— grattage des plans lors des corrections ;
— calquage de certains plans qui ne peuvent plus être corrigés ;
— dessin de réductions ou d'agrandissements des plans en totalité ou en partie ;
— dessin des fonds de plans pour les croquis d'armatures ;
— calcul des quantités des avant-métrés, avec mise à jour pour chaque modification ;
— dessin des coupes en élévation à travers l'ouvrage pour un ou plusieurs niveaux.

Un tel système ne peut bien sûr rester figé dans une forme définitive. Il est conçu pour pouvoir être continuellement remodelé et complété. Les résultats actuels doivent être encore améliorés au fur et à mesure de l'expérience d'utilisation, et des possibilités nouvelles peuvent être conçues : par exemple les dessins d'éléments qui ne sont pas actuellement prévus.

L'emploi des systèmes de dessin automatique se révèle de plus en plus avantageux. Le point de vue financier n'est pas prépondérant, bien que les coûts soient inférieurs à ceux des méthodes traditionnelles, mais l'intérêt fondamental réside dans la rapidité d'exécution, qui permet de raccourcir les temps de réponse ou de traiter un volume d'études plus important pendant le même délai. Le dessin automatique des plans de coffrage n'est qu'une étape, il sera complété dans un avenir proche par le dessin automatique des plans d'armature.

Adresse de l'auteur :

J. Vaisy, ingénieur, Société Générale pour l'Industrie, 71, av. Louis-Casaï, 1216 Cointrin-Genève.

Divers

Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment

Commentaire du Code des frais de construction du CRB et répertoire des mots-clés, 1972

Le centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment communique que le commentaire du Code des frais de construction du CRB, qui était attendu depuis longtemps, vient de paraître en langue française. Il s'agit d'un document qui doit aider à la mise en application du Code des frais de construction dans tous les cas où la formulation nécessairement très concise de ce dernier appelle des explications complémentaires, notamment en ce qui concerne le choix des rubriques sous lesquelles les postes de dépenses doivent être classés. Le commentaire résulte des expériences faites par les utilisateurs du CFC et des avis qu'ils ont fait connaître au CRB au cours de ces dernières années. Quant au répertoire des mots-clés, il est particulièrement utile aux utilisateurs qui ne sont pas encore familiarisés avec le Code des frais de construction. Le commentaire et le répertoire comportent des pages blanches qui permettent à l'utilisateur de noter remarques personnelles, ce qui contribue à en faire un instrument de travail irréprochable. A la demande générale, un classeur destiné au Code des frais de construction et aux documents annexes a également été mis en vente.

Indications complémentaires :
Commentaire du Code des frais de construction du CRB et répertoire des mots-clés, 1972
Brochure de 68 pages au format A4 Fr. 7.—
(Pour les membres du CRB Fr. 5.50)
Classeur pour le Code des frais de construction Fr. 10.—
(Pour les membres du CRB Fr. 8.—)
L'édition italienne est en préparation.
Un spécimen sera remis sur demande.
Adresse pour les commandes : CRB, Sumatrastrasse 15, 8006 Zurich, tél. (01) 32 26 44.

Convention des sociétés nationales d'électriciens [1] de l'Europe occidentale

Le 3 décembre 1971, les représentants de sociétés d'électriciens de 9 pays se réunissaient à Lausanne (Suisse), sous la présidence de M. R. Richard, président de l'Association Suisse des Electriciens, afin de faire le point de la situation actuelle de ces sociétés et d'examiner leurs possibilités de collaboration. A cette réunion ont participé des délégués des pays suivants : Allemagne, Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse.

Des sociétés des pays suivants ont également marqué leur intérêt sans toutefois pouvoir prendre part à la réunion : Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce.

Il a été constaté que la raison d'être principale de toutes les sociétés présentes est de promouvoir les sciences et les techniques de l'électricité pour permettre à leurs membres de parfaire leurs connaissances et d'échanger leurs expériences.

En conséquence, les délégués en ont déduit qu'une collaboration internationale entre les diverses sociétés ne pouvait être que profitable. Elle pourrait s'étendre en particulier aux domaines suivants :

— Participation des membres de ces sociétés aux congrès et manifestations organisés par l'une d'entre elles.

[1] Electricien est pris au sens large du terme et recouvre toutes les activités relatives à l'électricité, y compris notamment l'électronique et les branches connexes.

— Possibilité pour les membres de ces sociétés se rendant temporairement à l'étranger d'obtenir certains avantages réservés aux membres de la société du pays dans lequel ils séjournent.
— Organisation de réunions communes.
— Harmonisation des projets de congrès ou de colloques.
— Information réciproque et établissement d'un calendrier des manifestations.
— Création de rubriques d'information ouvertes aux diverses sociétés dans les revues respectives.
— Echange et traduction de rapports, d'études, etc., et possibilité de les publier dans les diverses revues des sociétés.
— Echange de stages pour étudiants.

Les représentants des sociétés ont donc décidé de conclure une « Convention des sociétés nationales d'électriciens de l'Europe occidentale » ouverte à toute société nationale de l'Europe occidentale désireuse de collaborer avec ses partenaires afin de faciliter les contacts et les échanges d'idées entre leurs membres, et de permettre une plus large diffusion des connaissances techniques dans leurs disciplines. L'article premier de cette convention, traitant de son domaine d'activité, serait libellé comme suit :

« Le domaine d'activité de la convention vise essentiellement à améliorer l'information et à permettre ainsi une collaboration multilatérale entre ses partenaires, chaque société conservant son indépendance. Cette activité se déploiera en liaison avec les organisations ayant des buts similaires. »

Un comité de liaison comprenant les personnes suivantes a été désigné : M. V. Bertrand (France), M. F. Bianchi (Italie), M. J. F. Coales (Grande-Bretagne), M. H. Fleischer (Allemagne), M. R. Richard (Suisse), M. G. Dufour (Benelux), M. C. Hagson (Suède).

Ce comité a pour premières tâches :

— mise au point d'un texte de convention ;
— établissement d'un calendrier des manifestations ;
— organisation d'une réunion commune à Genève, au début 1973, à laquelle seront invités tous les membres des sociétés ;
— étude du problème des stages pour étudiants ;
— examen des possibilités de collaboration à des congrès futurs ;
— établissement d'une liste des tâches avec ordre de priorité.

Ce comité a tenu des séances de travail le 21 janvier 1972, le 5 juin 1972 et le 18 septembre 1972. Il a examiné les problèmes qui lui ont été confiés et a notamment préparé le texte d'une convention qui est actuellement soumis aux sociétés intéressées pour approbation.

La cérémonie de la signature de cette convention par les diverses sociétés nationales d'Europe occidentale s'est déroulée le 24 novembre 1972, à Zurich.

---

informations SIA

Secrétariat général de la SIA
Selnaustrasse 16
Case postale
8039 Zurich
Tél. 01/36 15 70

Aux membres de la SIA

Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Au cours de l'année qui s'achève, la direction de la SIA s'est efforcée d'inscrire pratiquement dans les faits la politique de la Société telle qu'elle a été définie dans les nouveaux statuts.

La tâche principale du Comité central a consisté dans l'étude des problèmes relatifs à la formation et aux qualifications nécessaires pour pouvoir exercer de manière compétente les professions d'ingénieur et d'architecte.

De nombreux contacts avec les pouvoirs publics, les associations professionnelles et les praticiens intéressés, ainsi que les travaux préliminaires de la commission pour l'exercice des professions, nous ont conduits à une nouvelle conception quant à la signification des registres suisses des ingénieurs et des architectes. Les propositions résultant de ces études ont pu être présentées et discutées à la dernière conférence des présidents puis à l'assemblée des délégués de fin novembre. Beaucoup de réactions positives suscitées par l'initiative de la SIA nous confirment dans notre volonté de tout mettre en œuvre pour obtenir un rapprochement des personnes exerçant une profession technique en Suisse et de poursuivre nos études en vue de forger une conception claire et des critères uniformes pour l'exercice de nos professions.

La publication récente du rapport établi par la commission chargée d'étudier les relations entre maître de l'ouvrage, architecte, ingénieur, entrepreneur et fournisseur vise au même but. Ce rapport propose, pour les différentes formes d'organisation possibles lors de la conception et de la réalisation d'une construction, des définitions uniformes ; il précise les tâches qui incombent aux personnes, groupes ou organismes chargés des diverses prestations et met en lumière les aspects juridiques.

Une bonne partie de notre activité a de nouveau été vouée à l'établissement et à la revision de normes et règlements. L'importance toujours accrue que revêt notre série de normes dans la collectivité justifie la grande somme de travail que consacrent bénévolement à ce secteur de nombreux spécialistes éminents dans nos commissions, groupes spécialisés et sections.

Le Comité central remercie tous ceux qui mettent leur temps et leurs connaissances à la disposition de la SIA pour lui permettre de mener à bien les nombreuses tâches qu'elle doit assumer.

Nos remerciements s'adressent aussi au secrétaire général et à ses collaborateurs pour la bonne gestion des affaires et le travail considérable accompli tout au long de l'année.

Nous apprécions le vif intérêt que beaucoup de membres portent à la bonne marche de la Société et espérons que tous, vous voudrez bien, en 1973 aussi, nous faire bénéficier de votre collaboration, appliquer les normes et règlements de la SIA dans votre activité professionnelle et respecter les principes fixés par la Société. Le prestige des architectes et des ingénieurs en dépend pour une large part.

Nous vous présentons, à vous, à votre famille et à vos collaborateurs, nos souhaits les meilleurs pour les fêtes de fin d'année et nos vœux chaleureux de santé et bonheur pour 1973.

Pour le Comité central de la SIA
Le Président : Aldo Cogliatti.